



HAL
open science

Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)

Sylvie Thénault

► **To cite this version:**

Sylvie Thénault. Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962). *L'Année du Maghreb*, 2019, 20, pp.107-122. 10.4000/anneemaghreb.4643 . hal-02355892

HAL Id: hal-02355892

<https://hal.science/hal-02355892>

Submitted on 8 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

CNRS EDITIONS

L'Année du Maghreb

20 | 2019 :

Dossier : L'inévitable prison

L'inévitable prison

Prisons algériennes

Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)

Baya Hocine's papers. A source for the history of Algerian prisons during the War of Independence (1954-1962)

SYLVIE THÉNAULT

p. 107-122

Résumés

Français English

En 1958, une fouille de la prison de Barberousse, à Alger, conduit à la confiscation du Journal, de notes et de correspondances d'une toute jeune détenue de 17 ans, condamnée à mort pour un attentat : Baya Hocine. Écrits du for privé, ils constituent une source précieuse au regard de l'historiographie des prisons pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962). L'objectif de cet article est d'en reconstituer la trajectoire, de la prison aux Archives françaises où ils figurent sous forme dactylographiée ainsi que d'en élucider les circonstances d'écriture. S'ils ne permettent pas de reconstituer les conditions matérielles de vie dans la prison, en raison de leur nature d'écrits du for privé, ils mettent en relief la spécificité radicale de Barberousse dans ces années de guerre : lieu de détention et d'exécutions de condamnés à la sentence capitale, elle est un lieu où la mort est omniprésente.

In 1958, a search of the prison of Barbarossa in Algiers led to the confiscation of the Journal, notes and correspondence of Baya Hocine, a young female detainee of 17 years, sentenced to death for an attack. Written in the intimate style of a personal diary, Hocine's papers are a valuable source for the historiography of prisons during the Algerian War of Independence (1954-1962). The purpose of this article is to reconstruct the trajectory from prison to the French Archives where they appear in typed form, as well as to elucidate the circumstances of their composition. While these are insufficient to reconstitute the material conditions of life in the prison due to their nature as private thoughts, they highlight the radical specificity of Barbarossa in these years of war as a place of detention and execution of those sentenced to capital punishment, in an atmosphere permeated with death.

Entrées d'index

Mots-clés : Algérie, Guerre d'indépendance algérienne, prison, femmes, peine de mort.

Keywords : Algeria, Algerian War of Independence, prison, women, death penalty.

Géographie : Algérie

Texte intégral

« Je suis née un dimanche 28 mai 1940 dans une famille de deux garçons plus âgés que moi l'un de 12 ans et l'autre de 8 ans. Aujourd'hui, j'ai 17ans et je suis dans une cellule souterraine condamnée à mort depuis trois jours. J'appartenais à une organisation terroriste nationale. J'ai déposé deux bombes et j'ai participé à de multiples attentats. J'ai été arrêtée il y a dix mois »¹.

¹ À l'image des premières lignes de son *Journal*, les papiers de prison de Baya Hocine, qui comptent également des notes et des correspondances, ont une forte puissance évocatrice. Avec un style d'écriture qui est celui du for privé et non celui, pédagogique, explicite, du témoignage destiné à autrui, leur hors-champ est à deviner plus qu'il n'est décrit. C'est tout un

imaginaire, puisant dans un ensemble de références historiques et littéraires, que leur première lecture sollicite : la prisonnière jetée au cachot froid, obscur et humide ; la condamnée à mort guettant dans l'angoisse les signes annonciateurs de son exécution ; la jeune militante toute en radicalité ; la révolutionnaire prête à voler la vie des autres pour la cause qu'elle défend mais également à perdre la sienne, au seuil de la vie d'adulte. Autant d'impressions qu'il faut tenter de neutraliser pour concevoir ces papiers pour ce qu'ils sont aussi, au-delà de leurs mots, de leurs phrases et de ce qu'ils suscitent : une trace matérielle du passé.

- 2 La plus élémentaire des réflexivités implique cependant de verbaliser ce ressenti pour s'en délester au mieux avant de traiter ces papiers en historienne, mais aussi pour prévenir le lecteur des lignes qui suivent de la charge émotionnelle du matériau sur lequel elles sont fondées. Que l'expérience sensible de la détention puisse lui être transmise, tout en faisant acte d'écriture de l'histoire, est un défi à relever. L'ambition n'est pas d'esquisser ne serait-ce qu'une ébauche de l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962). Elle est plus modestement à la mesure du format d'un article : intégrer les papiers de Baya Hocine au corpus des sources de la connaissance de l'engagement des femmes et de leur détention pendant cette guerre, en les passant au crible de la critique la plus précise possible. Ils constituent en effet une documentation exceptionnelle. Éclairer les conditions de leur rédaction, de leur conservation et de leur usage est d'autant plus important qu'ils ont déjà été utilisés pour reconstituer la trajectoire de leur auteure (Vince, 2015). En faire des objets d'histoire à part entière contribue en outre à enrichir l'historiographie des récits de soi en prison, qui ne doivent pas être négligés dans l'histoire de la détention politique, même si celle-ci recèle bien d'autres enjeux (Vimont, 1993).

Un témoignage unique en son genre

- 3 Baya Hocine est l'une de ces femmes auxquelles le Front de libération nationale (FLN) a fait appel pour poser des bombes dans les espaces publics. Elle a été arrêtée pour l'attentat du stade d'El Biar, à Alger, commis le 10 février 1957. Le bilan en reste imprécis, surtout qu'il est amalgamé avec celui du stade municipal d'Alger, commis le même jour : 10 à 17 morts et 35 à 45 blessés². Incarcérée à la prison civile de la ville, nommée Barberousse en français, Serkadji en arabe, elle y est restée quelques mois après sa condamnation à mort par la cour d'assises des mineurs, le 22 décembre 1957. Ses papiers lui ont été confisqués lors d'une fouille de l'établissement, le 8 avril 1958.
- 4 Cette saisie est significative du fait que les prisons ont été l'un de lieux de l'affrontement franco-algérien. En effet, le combat pour l'indépendance ne mobilisait pas que des combattants dans les maquis mais de multiples réseaux voués à la collecte des fonds, aux mobilisations populaires, à la protection des militants recherchés, au terrorisme urbain ainsi qu'au soutien des groupes armés : hébergement, soins, ravitaillement, renseignement. Outre le FLN, étaient actifs le Mouvement national algérien (MNA), un concurrent progressivement éliminé par le FLN, mais aussi le Parti communiste algérien (PCA) et des individus de courants divers, syndicalistes, chrétiens, progressistes... Le démantèlement de leurs réseaux était crucial pour les

autorités cherchant à garder l'Algérie française. Aussi la guerre s'est jouée à coups de législations d'exception et de procès, d'internement et de condamnations (Thénault, 2001, 2012). Les militants de l'indépendance continuaient leur combat en détention (Amiri, 2008 ; Haroun, 2012 ; Zeggagh, 2012).

5 L'historiographie est aujourd'hui particulièrement dynamique sur les prisons dans l'ex-métropole ; la masse des archives disponibles concerne celle-ci plus que l'Algérie³. La détention en terre algérienne reste appréhendée à travers des témoignages. Celui de Jacqueline Guerroudj, membre du PCA condamnée à mort et emprisonnée en même temps que Baya Hocine, en est la pièce maîtresse (Guerroudj, 1993). La fille de Jacqueline Guerroudj, Danièle Minne, devenue Djamilia Amrane, elle aussi condamnée et détenue à Alger, est pour sa part l'auteur d'ouvrages de référence, à partir d'entretiens avec ses ex-compagnes de lutte (Amrane, 1991 ; Amrane-Minne, 1994). Parce qu'elle rencontre l'histoire des femmes, l'histoire de la détention en épouse également les logiques : elle vise à corriger un récit exclusivement masculin de la lutte pour l'indépendance, voire à dénoncer le sort réservé aux femmes après 1962, à travers l'ostracisme frappant leur engagement dans la guerre (Vince, 2015 ; André, 2016). En est significative la genèse du documentaire *Barberousse mes sœurs*, né d'un coup de colère d'ex-détenues après la réalisation d'un film sur cette prison, consacré aux hommes (Guerroudj, 1993, p.138-139). Baya Hocine, dont la peine capitale a été annulée en cassation, devenue députée en 1977, s'est elle-même engagée contre le Code de la famille, allant jusqu'à démissionner de son mandat à l'Assemblée algérienne et quitter le FLN en protestation, en 1982. Elle est décédée en 2000 (Vince, 2015, p.196-200).

6 Ses papiers de prison constituent un témoignage échappant tant aux enjeux mémoriels qu'à la déformation des souvenirs. Ils ont bien sûr leurs propres biais, liés au vécu de cette toute jeune femme enfermée, ainsi que des silences *a priori* surprenants. Il faut, pour repérer tant les uns que les autres, une confrontation minutieuse avec les archives de l'administration pénitentiaire ainsi qu'avec l'historiographie existante⁴. Surtout, s'ils n'ont pas subi de modifications en vue d'une publication à visée politique, comme le *Journal d'un condamné à mort* de Moussa Lachtar, qui pourrait apparaître comme un écrit comparable, leur trajectoire démontre qu'ils ont été sujets à des aléas déterminants (Lachtar, 1962 ; André, 2018).

Des mains de Baya Hocine aux Archives françaises : une trajectoire à élucider

7 Vaste opération, la fouille de la prison Barberousse, le 8 avril 1958, a permis la confiscation de cahiers de cours, de journaux intimes, de brouillons de lettres, de projets de défense et de recueils de doléances⁵. Par qui, pourquoi, comment cette fouille a-t-elle décidée puis mise en œuvre ? Les archives n'en disent rien mais elle est probablement consécutive à la parution de *La Question*, écrite par Henri Alleg pendant sa détention à Barberousse, dans laquelle il décrit les tortures qu'il a subies.

L'ouvrage vient tout juste d'être édité et saisi (Alleg, 1958 ; Berchadsky, 1994). Dans cette hypothèse, la fouille aurait eu pour objectif d'éviter une nouvelle publication de ce type.

8 L'intérêt porté aux papiers de Baya Hocine par les services français, tant militaires que civils, explique leur conservation, en deux exemplaires dactylographiés⁶. Ils occupent en effet une place de choix dans les rapports analysant les documents confisqués, rédigés au commandement du secteur militaire d'Alger-Sahel, d'une part, et à la Sûreté nationale d'Algérie, d'autre part. Les papiers de Baya Hocine ont été tapés à la machine pour en faciliter la lecture et l'interprétation, crayon en main ; des passages ont été soulignés en rouge au commandement d'Alger-Sahel. Les deux exemplaires sont de paginations très légèrement différentes, en fonction des marges adoptées, et quelques mots eux-mêmes ne sont pas identiques ; soit la personne chargée de la dactylographie a eu une lecture variable des originaux qu'elle avait sous les yeux, soit deux personnes ont tapé chacune un exemplaire. Des erreurs donnant des phrases ou des mots incongrus ont été corrigées après-coup. Ainsi « je suis alliée et anti-raciste » a été repris en « je suis athée et anti-raciste »⁷.

9 La dactylographie crée une impression de continuité trompeuse. C'est ainsi qu'ils ont pu être considérés d'un seul bloc (Vince, 2015). L'ensemble est en réalité composite. Il commence par dix pages d'un *Journal*, qui est un début d'autobiographie. Suivent des notes, en deux sous-ensembles : cinq pages de notes extrêmement succinctes couvrant une année, de février 1957 à février 1958, avec une périodicité extrêmement aléatoire ; neuf pages de notes plus développées, rédigées sous la forme de messages adressés mentalement à son frère Ahmed, surnommé « L'Ho » ; à moins que ce surnom dactylographié, étrange, soit erroné. D'avril 1957 à février 1958, ces notes recourent les précédentes. Parmi les notes, aussi, figurent deux déclarations politiques, du type de celles que faisaient les accusés algériens devant les tribunaux pour plaider leur cause. Le reste du dossier se compose de correspondances entre Baya Hocine et certaines codétenues.

10 Difficile d'imaginer à quoi ressemblaient les originaux. Baya Hocine ne parle que de « cahiers »⁸, très probablement des cahiers d'écolier de petit format, à grands carreaux ; les archives témoignent qu'ils étaient alors la norme en prison⁹. La périodicité très variable des notes interroge pourtant. Il est peu probable qu'elle résulte d'une sélection faite au moment de la dactylographie, car celle-ci n'avait de sens qu'intégrale ; il fallait un dossier complet pour les services de renseignements. Peut-être Baya Hocine n'écrivait-elle effectivement que très épisodiquement, une ou quelques phrases de temps en temps, dans ses cahiers ? Ou ces notes étaient-elles sur des feuilles volantes, peut-être arrachées des cahiers, éparpillées ou détruites, en tout cas pas saisies dans leur totalité ? La trajectoire pénitentiaire de Baya Hocine, avant la confiscation, a aussi pu être une source d'aléas dans leur rédaction et/ou leur conservation.

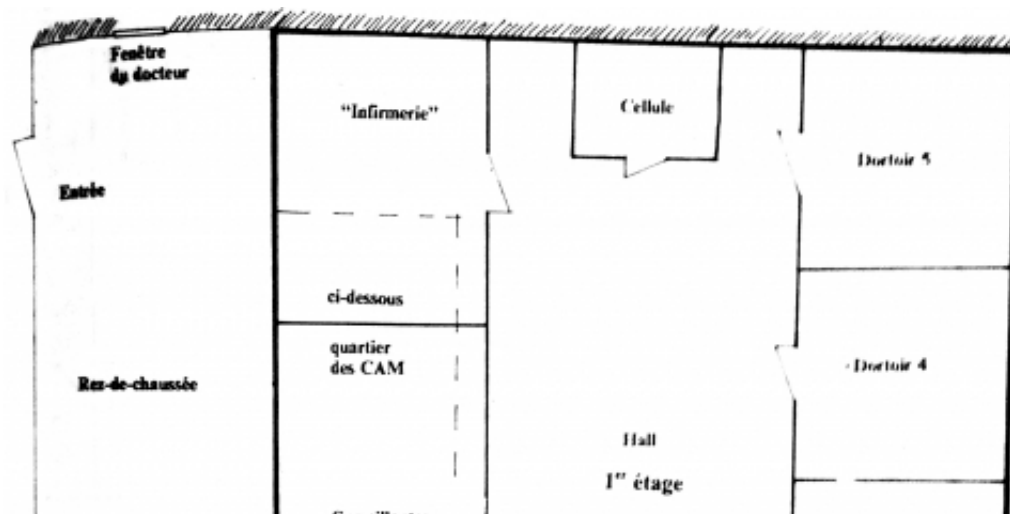
11 À son arrivée à la prison civile d'Alger, le 28 février 1957, elle a passé quinze jours « au cachot »¹⁰, dans la cellule d'isolement du quartier des femmes. Selon Jacqueline Guerroudj, qui en a tracé un croquis, ce quartier comprenait, outre cette cellule, cinq dortoirs et un espace improprement nommé « infirmerie » car non équipé (voir croquis)¹¹. Situé au premier étage de cette prison construite sur un site en pente, il était en contre-bas de la rue, sombre. Après l'isolement, Baya Hocine a été conduite dans l'un des dortoirs où elle a passé la majeure partie de sa détention, jusqu'au 24 décembre 1957. À cette date, son jugement a entraîné son transfert dans la cellule n°2 du quartier des condamnées à mort, qu'elle qualifie de « souterraine ». Le quartier

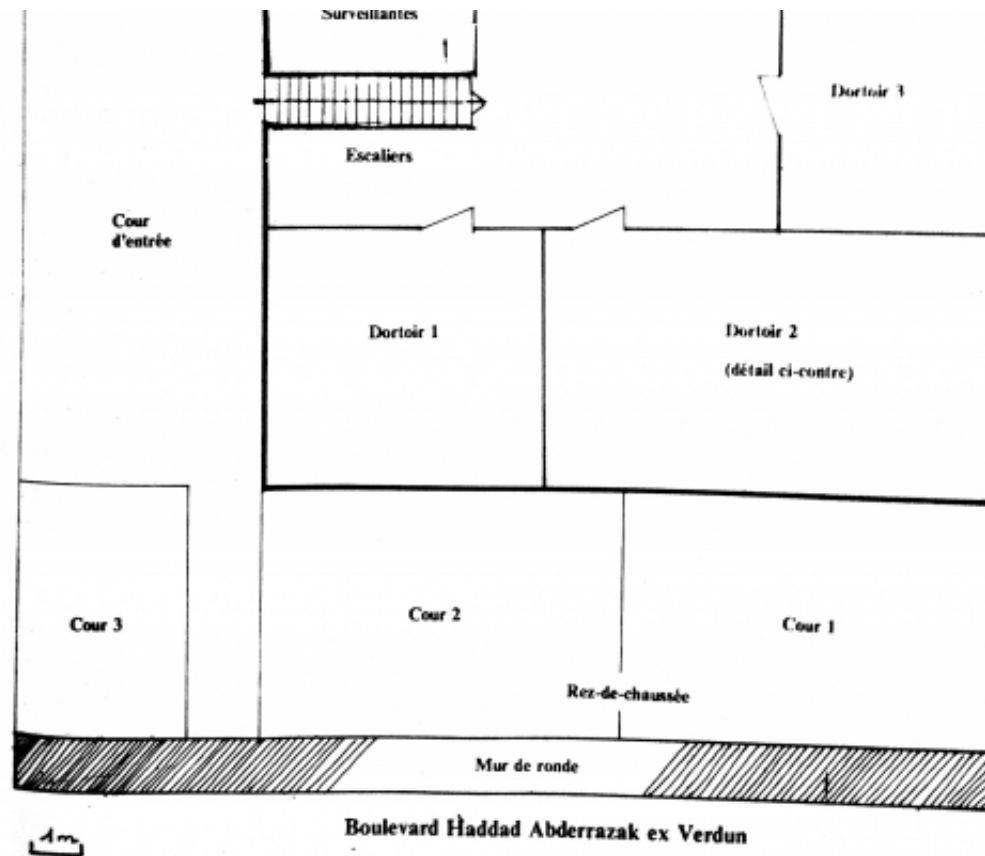
des condamnées à mort était en effet situé au rez-de-chaussée, en-dessous des dortoirs (voir croquis). C'est alors que, tout en continuant ses notes, Baya Hocine a commencé à rédiger son autobiographie, sous le titre de *Journal*. La suite de son parcours est plus hypothétique. Dans le tout dernier message à son frère, le 24 février 1958, elle indique avoir demandé au directeur de la mettre à l'isolement ; celui-ci le lui aurait promis mais rien ne permet de savoir ce qu'il en a été. Une conjonction d'événements bouleverse alors Baya Hocine, au premier rang desquels la cassation de son jugement, qu'elle guettait : « Au fait, il se peut si le procès est cassé que je sois transférée à Oran ou à Paris », écrivait-elle à son frère, le 9 février 1958. A-t-elle été remise en dortoir, après la cassation dont la date reste indéterminée ? Au moment de la fouille, en tout cas, son transfert vers Oran est si imminent que l'avocate Renée Plasson-Stibbe lui adresse son courrier là-bas¹². Elle a ensuite été rejugée par la cour d'assises des mineurs d'Oran et condamnée à la perpétuité avant d'être transférée en métropole¹³.

12 Au commandement d'Alger-Sahel et à la Sûreté nationale d'Algérie, le dossier dactylographié est lu sous l'empire de préoccupations sécuritaires et militaires. Deux conclusions majeures en sont tirées : l'ampleur des désaccords entre militantes du FLN et communistes, constituant une faille à exploiter, dans la logique française ; la facilité des communications clandestines en prison, permettant de continuer le combat jusque dans les lieux d'enfermement¹⁴. Aucun des auteurs de ces rapports ne prête attention à la dimension sensible des écrits de Baya Hocine alors même qu'elle est fondamentale pour comprendre les tensions effectivement décrites avec ses codétenues. Mieux, alors que le lecteur du dossier, au commandement, souligne un long passage sur ces conflits, il omet une phrase pourtant fondamentale : « Nous sommes trop nombreuses. C'est peut-être pour cela que nos nerfs ne sont pas solides et que nous sommes de plus en plus excitées », explique Baya Hocine, à ce moment où elle est en dortoir¹⁵.

Vue d'ensemble

Les dortoirs au premier étage – Les cours au rez-de-chaussée

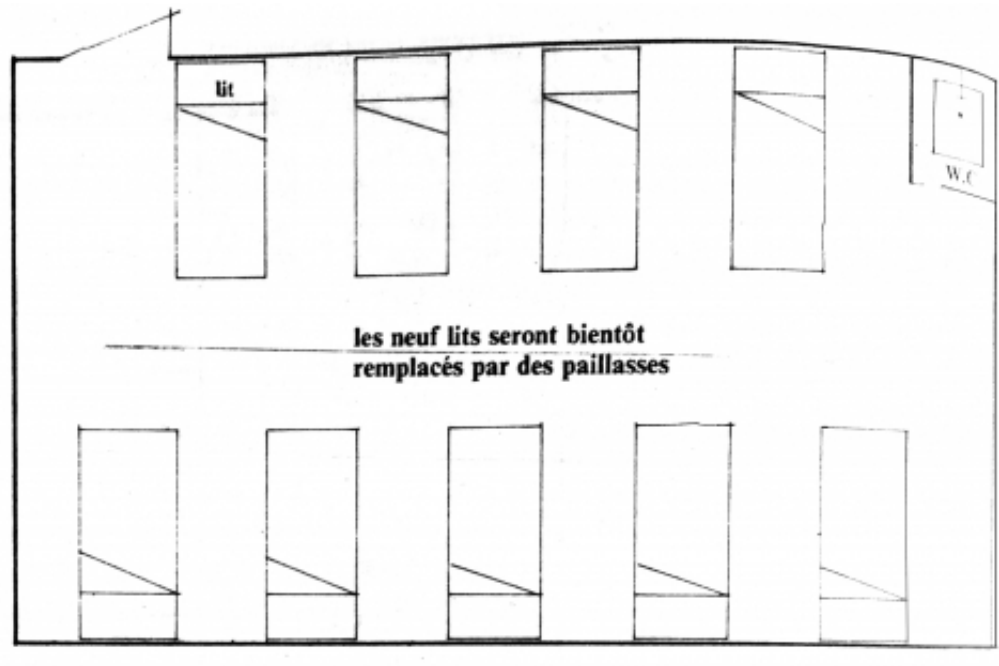




« Le quartier des femmes tel que je me le rappelle. La vue d'ensemble, avec les dortoirs au premier étage et les cours au rez-de-chaussée, est approximative. Mais le dortoir 2 et les cellules des condamnées à mort, où j'ai vécu, sont exacts. En dehors du petit quartier des CAM (condamnés à mort), j'ignore à quel usage était affecté le rez-de-chaussée de ce bâtiment où nous n'avions jamais accès, et qui n'ouvrait sans doute pas sur le quartier des femmes. Au deuxième étage, il y avait les dortoirs pour les hommes, sans contact possible entre eux et nous »

Source : Jacqueline Guerroudj, *Des douars et des prisons*, Alger, Bouchene, 1993, annexes.

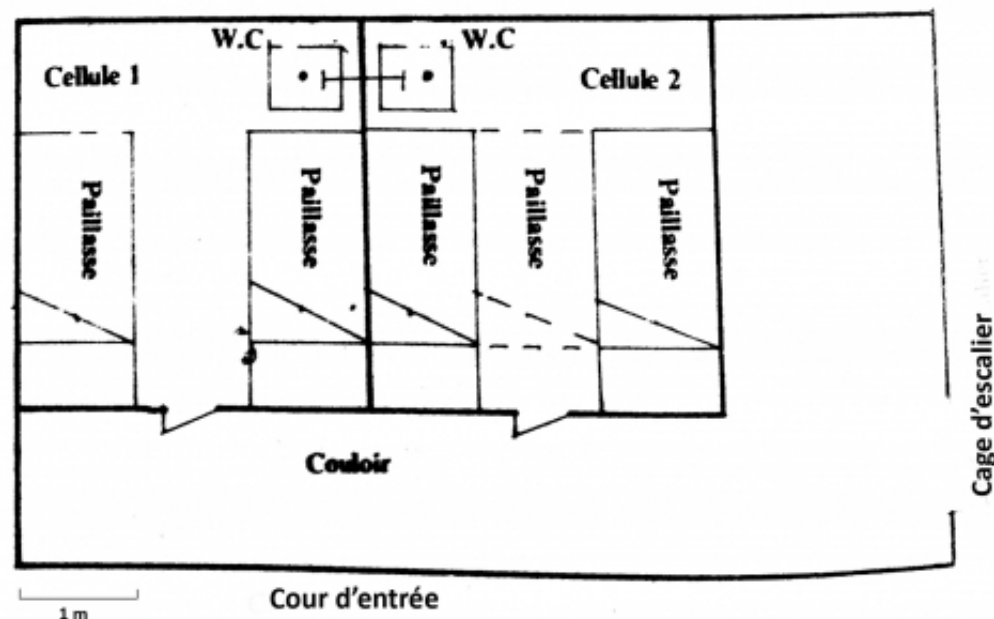
Dortoir II



« Le quartier des femmes tel que je me le rappelle. La vue d'ensemble, avec les dortoirs au premier étage et les cours au rez-de-chaussée, est approximative. Mais le dortoir 2 et les cellules des condamnées à mort, où j'ai vécu, sont exacts. En dehors du petit quartier des CAM (condamnés à mort), j'ignore à quel usage était affecté le rez-de-chaussée de ce bâtiment où nous n'avions jamais accès, et qui n'ouvrirait sans doute pas sur le quartier des femmes. Au deuxième étage, il y avait les dortoirs pour les hommes, sans contact possible entre eux et nous »

Source : Jacqueline Guerroudj, *Des douars et des prisons*, Alger, Bouchene, 1993, annexes.

Quartier des CAM



« Le quartier des femmes tel que je me le rappelle. La vue d'ensemble, avec les dortoirs au premier étage et les cours au rez-de-chaussée, est approximative. Mais le dortoir 2 et les cellules des condamnées à mort, où j'ai vécu, sont exacts. En dehors du petit quartier des CAM (condamnés à mort), j'ignore à quel usage était affecté le rez-de-chaussée de ce bâtiment où nous n'avions jamais accès, et qui n'ouvrirait sans doute pas sur le quartier des femmes. Au deuxième étage, il y avait les dortoirs pour les hommes, sans contact possible entre eux et nous »

Source : Jacqueline Guerroudj, *Des douars et des prisons*, Alger, Bouchene, 1993, annexes.

Une autobiographie sous contrainte ou la prison comme lieu d'introspection

- 13 Le début de la rédaction de l'autobiographie de Baya Hocine coïncide avec sa condamnation à la peine capitale et son encellulement. Raconterait-elle sa vie dans la perspective éventuelle de son achèvement ? Elle donne ailleurs d'autres clés pour comprendre le retour sur elle-même qu'elle accomplit en détention. « Je songe en ce moment beaucoup à notre enfance, écrit-elle à son frère, le 24 avril 1957, autant pour m'évader de prison que parce qu'il y a quelques jours, j'ai reçu mon dossier judiciaire ». Encouragée par les expertises psychologiques de la procédure, l'introspection répondrait aussi à un besoin d'évasion. Devenu certainement plus pressant en cellule qu'en dortoir, ce besoin peut expliquer le moment auquel elle entame

son autobiographie. Celle-ci est cependant restée inachevée. Elle a peut-être été interrompue par la saisie, à moins que Baya Hocine n'y ait mis un terme quand elle a su qu'elle ne serait pas exécutée.

14 Récit d'une jeune fille de 17 ans opérant une introspection sous contrainte, l'autobiographie est centrée sur la dégradation de l'atmosphère familiale dans laquelle elle a grandi, ainsi que sur la construction de son identité de genre dans un cercle privé et un contexte social oppressifs. À l'origine du drame familial, le décès de son père en 1946. Avant de mourir, ce dernier, « arriéré, autoritaire »¹⁶, a marié son fils aîné, Mohamed, âgé de 12 ans de plus que Baya, à une jeune Kabyle. Les déchirements de ce couple forcé, le malheur de Mohamed sombrant dans l'alcoolisme, la haine envers cette belle-sœur occupent une grande partie des dix pages. Baya Hocine raconte également l'obstruction paternelle à sa scolarisation en langue française, présente le voile comme une menace et exprime son sentiment d'être « un garçon raté »¹⁷, « un monstre de paresse »¹⁸ ne participant pas aux tâches ménagères. Elle relate enfin les violences répétées de ses deux frères, jusqu'aux coups de ceinture lorsqu'elle laisse traîner, par mégarde, une lettre d'amour rédigée pour une amie. Elle-même a eu « divers flirts, dont deux amoureux assez impressionnants parce que différents l'un de l'autre »¹⁹. Sa mère est dépeinte en opposition à la figure paternelle : « très douce », « admirable », « prête à tous les sacrifices »²⁰, subvenant seule aux besoins des enfants après le décès de son mari. Pour autant, ni le *Journal* ni les notes de prison ne témoignent d'une conscience féministe. Non seulement le colonialisme est désigné comme l'ennemi mais ce sont les autorités françaises qui manient alors le langage de l'émancipation des femmes (MacMaster, 2009).

15 Rien ne prouve non plus que Baya Hocine ait fait siens les principes de 1789, invoqués dans l'une des deux déclarations figurant parmi ses notes et visiblement préparées en vue de son procès²¹. Ce sont en effet des textes stratégiques retournant contre l'ennemi ses propres valeurs. En revanche, elle s'affirme littéralement « athée », « antiraciste » et « marxiste ». Son athéisme, qui apparaît après correction de la dactylographie, est confirmé par ses correspondances²². Surtout, l'antiracisme est central tant dans son *Journal* que dans ses notes, à partir d'un événement fondateur : une gifle donnée par son frère Ahmed, lorsqu'elle lui a montré un devoir dans lequel elle parlait d'un épicier « tout mozabite qu'il était »²³. Elle dénonce de même les stéréotypes « contre les races » existant dans sa famille²⁴. Le racisme structure sa vision des rapports sociaux et son vécu des conflits. Il est au cœur des affrontements dans la cour de l'école, où les élèves reproduisent les clivages de la société coloniale. En prison, les tensions politiques entre communistes et frontistes, que Baya Hocine perçoit bien comme telles, sont aussi l'objet d'une lecture raciale : « Vous êtes des racistes », s'invectivent-elles. Baya Hocine les voit en « Européennes » et « musulmanes », en dépit des appartenances croisées possibles puisque le PCA et le FLN recrutaient chez les unes et les autres, sans exclusive²⁵.

16 Son marxisme est moins assuré, même si son langage en est connoté. En prison, après un conflit avec des détenues du PCA, elle se dit anti-communiste²⁶. Son marxisme lui vient, dit-elle, de son frère Ahmed, acteur central de sa formation politique. Elle met aussi en avant la portée d'un film mexicain dépeignant de jeunes délinquants en révolte – *Los Olvidados*, de Luis Bunuel. Ahmed étant le seul membre de la famille dont elle décrit l'engagement, en citant son appartenance à l'UGEMA (Union générale des étudiants musulmans algériens), son *Journal* ne corrobore pas ses témoignages ultérieurs. Nulle trace

d'une adhésion de son père et de ses deux frères au parti indépendantiste, le Parti du peuple algérien (PPA), ni d'emprisonnements répétés de son père à qui elle aurait rendu visite, ni de dissensions avec un oncle membre du MNA, dans cet écrit que ne biaisent pas les distorsions politico-mémorielles des décennies postérieures à l'indépendance (Amrane-Minne, 1994, p.143-146, repris par Vince, 2015).

17 Socialement, Baya Hocine a présenté les siens comme des paysans kabyles dépossédés, poussés à la migration en ville (Amrane-Minne, 1994, p.143-146). Son *Journal* témoigne d'un milieu qui n'est pas des plus démunis mais où règne la précarité. Elle vivait dans la Casbah, au 16 rue des Moghrébins²⁷. Sa mère était femme de ménage et son frère Ahmed, dit-elle, « bureaucrate »²⁸ ; des emplois caractérisant ce quartier d'Alger, où les femmes sont plus souvent actives qu'ailleurs et les catégories socio-professionnelles des hommes un cran au-dessus des autres « musulmans » de la ville, selon les termes de l'époque (Pelletier, 2015, p.150-154). Le niveau de vie de la famille semble avoir fluctué, en fonction du nombre d'actifs et de bouches à nourrir qu'a comptés la maisonnée, variable suivant les périodes. Le *Journal* fait en outre état d'une TSF, dont la possession est incompatible avec une grande pauvreté²⁹. Un « piano » apparaît aussi au détour d'une phrase mais l'instrument étant très rare dans les familles algériennes, n'est-ce pas une erreur de dactylographie ?³⁰ Au moment de sa détention, en tout cas, les arrestations de ses deux frères privent la famille des ressources de leur travail³¹. Sa mère, dont les visites sont indiquées dans la correspondance avec ses codétenues, doit probablement, de nouveau, assumer la charge du foyer.

18 Concrètement, Baya Hocine dépeint un engagement graduel dans la lutte pour l'indépendance. À 14 ans, pendant l'été 1954, elle a assisté aux préparatifs pour les maquis lors de vacances en Kabylie. Au printemps 1956, le mot d'ordre nationaliste de grève des lycéens et étudiants, transmis par Ahmed, l'a libérée pour l'action. C'est cependant par un « ami de l'université »³² qu'elle a commencé à transporter des tracts et des médicaments avant de passer au transport d'armes et, enfin, de bombes. Elle se décrit comme volontaire mais freinée par Ahmed, qui refuse son départ au maquis, puis par les membres du FLN qui ne laissent pas, dans un premier temps, participer aux attentats. Tel qu'elle le relate dans un texte qui est d'abord un récit de soi, son parcours est autant marqué par les événements politiques que par les répercussions affectives de la guerre : mort de jeunes hommes de sa connaissance et force des liens de fraternité l'unissant aux membres de son réseau. Avec la guerre, la mort se banalise et envahit sa vie. Elle nomme dans son *Journal* les premiers tués : le premier tué de la Casbah, Mohand, par les CRS ; le premier tué parmi les hommes avec qui elle milite, un certain Hocine Hand. Elle dit avoir « presque assisté »³³ à sa mort et en avoir conçu « un âpre désir de le venger »³⁴. Puis « la mort de chacun d'eux est un bouleversement pour moi »³⁵, confie-t-elle, en parlant de ses compagnons de lutte. Entrée dans un commando au début de l'année 1957, elle « saute de joie »³⁶ le jour où elle est choisie pour l'attentat du stade d'El Biar. Son frère Ahmed ayant été arrêté, cependant, elle aurait souhaité marquer une pause. L'attentat aurait été sa dernière mission. Ici s'achève, brutalement, son autobiographie. D'où une nouvelle hypothèse sur son interruption : Baya Hocine la stopperait-elle au moment d'en raconter l'épisode le plus pénible ? Elle n'exprime pas de culpabilité quant aux morts et aux blessés, mais elle dit avoir été mise « au pied du mur » : « on m'a avertie quelques heures avant l'explosion »³⁷.

Des écrits du for privé : le quotidien en hors-champ, l'affection en soutien

- 19 Dans ses notes, Baya Hocine ne dit rien des conditions de vie à Barberousse. Sans chercher à forcer le trait, Jacqueline Guerroudj, détenue dans la même période, les décrit pourtant comme épouvantables, en raison du surpeuplement de l'établissement avec les arrestations de 1957³⁸. La prison civile d'Alger est vouée à la détention des prévenus, des condamnés à moins d'un an d'emprisonnement et des condamnés à mort, hommes et femmes. Les prévenus font masse : ils représentent les trois quarts des effectifs à l'échelle de l'Algérie, contre un tiers en temps ordinaire³⁹. Chez les femmes, cette catégorie augmente constamment et elle fait plus que doubler pendant la période de détention de Baya Hocine : 193 détenues au 1er janvier 1957, dont 87 prévenues ; 264 au 1er juin 1958 dont 197 prévenues⁴⁰. Barberousse, prévue pour un millier de détenus, avec un plafond de sécurité fixé à 2 000, en compte 1 830 au 1er juillet 1957⁴¹, 2 400 en décembre de la même année⁴².
- 20 Dotés de neuf lits au début, le dortoir de Jacqueline Guerroudj compte jusqu'à 30 paillasses. La promiscuité y règne d'autant plus que les toilettes ne sont qu'un trou surmonté d'un robinet, séparé du dortoir par un muret haut jusqu'à la taille. Puis, au quartier des condamnées à mort, les cinq femmes occupent deux cellules : dans l'une, Djamila Bouhired, Djamila Bouazza et Jacqueline Guerroudj ; dans l'autre, Baya Hocine et Djohar Akrouf. Cette dernière a été arrêtée et condamnée en même temps que Baya Hocine, pour l'attentat du stade municipal d'Alger. Le croquis de Jacqueline Guerroudj montre qu'à trois, les matelas couvrent la totalité du sol⁴³. Hebdomadaire, la douche est rapide et froide. Les détenues portent une tenue réglementaire, sans coupe et d'un tissu inconfortable, qu'elles ont le droit de personnaliser. Si la nourriture finit par être améliorée, la cantine et les colis peuvent être supprimés en punition (Guerroudj, 1993). Souffrant d'une pauvreté qui lui vaudrait, selon ses dires, d'être raillée, Baya Hocine est aidée par son amie Rania Belgaïd, à qui elle rend aussi parfois sa générosité. Suggérant qu'elle aurait pu travailler, elle précise qu'elle « ne coud pas »⁴⁴, sans expliquer pourquoi.
- 21 Ce silence sur les conditions de détention s'explique par la nature de ses écrits. Ce sont des écrits du for privé ; elle s'y confie. Leur lecteur plonge dans ses tourments intérieurs, tranchant avec l'image froide, résolue, qu'elle donne publiquement et que la presse se plaît à colporter. La photographie diffusée lors de son arrestation, source de représentations durables, la montre le visage fermé, encadré par une abondante chevelure noire et barré de lunettes aux verres épais⁴⁵. Appelée à témoigner au procès des quatre hommes de son réseau, elle revendique ses actes dans une déclaration jugée, à son image, « monstrueuse »⁴⁶. En prison, elle souffre et s'isole des autres, tout en se plaignant d'être rejetée. Elle entre régulièrement en conflit avec des détenues avant de se raviser parfois. Elle noue à l'inverse des relations très affectueuses mais aussi temporaires avec certaines femmes. Les correspondances témoignent de dénominations empruntant à la rhétorique du FLN et jouant sur sa jeunesse : « petite sœur », « sœurlette », elle est aussi « chérie », « aimée »⁴⁷. Baya Hocine s'attache tout particulièrement à Rania Belgaïd, de trois ans son aînée, qu'elle connaissait car celle-ci habitait dans les HBM du boulevard de Verdun, parallèle à la rue des Moghrébins⁴⁸. Les passages évoquant leur relation se veulent poétiques et témoignent d'une

forme de romantisme tandis que les lettres de Rania Belgaïd expriment une profonde tendresse.

22 Également impliquée dans le transport de bombes, Rania Belgaïd, prévenue, quitte cependant Barberousse le 21 février 1958. Elle est transférée à Maison Carrée (El Harrach) pour purger une peine de prison que la documentation ne permet pas de préciser. L'événement intervient au moment où Baya Hocine, condamnée à mort, guette la décision de la cour de cassation et traverse la période la plus difficile de son incarcération. À la date du 6 février 1958, elle n'est pas sortie de sa cellule depuis quinze jours. Elle a tenté de s'empoisonner. « Cela n'a pas donné d'effets. Personne ne le sait. Mes yeux me font terriblement mal. Un début d'aveuglement. Ma tête est lourde comme du plomb »⁴⁹. Djohar Akrouf et elle s'évitent, se tournent le dos dans leur cellule. Puis elle pleure en apprenant le départ de Rania Belgaïd, passe de l'« angoisse » et de la « rage » à la « crise de ners (sic)»⁵⁰.

23 Outre la correspondance, le soutien moral entre détenues passe par l'envoi des petits cadeaux : parfum, foulard, mouchoir... Ces échanges témoignent du contournement des séparations internes à la prison. Jacqueline Guerroudj et Éliette Loup en explicitent les modalités, ordinaires⁵¹ : quand les gardiennes ne jouent pas les intermédiaires, les détenues se parlent lors de leurs déplacements, crient par les fenêtres etc. Rania Belgaïd et Baya Hocine communiquent également par l'extérieur. La belle-sœur de Baya Hocine, par exemple, se rend chez les parents de son amie puis les nouvelles circulent par les correspondances familiales ou lors des visites. Les deux jeunes femmes prévoient de rester en contact ainsi après leur séparation.

La mort comme peine

24 Cet univers carcéral de l'Algérie en guerre paraît relativement peu spécifique. La politique de normalisation de l'administration pénitentiaire joue en ce sens. Réglementairement, elle doit s'en tenir aux textes applicables, en partie identiques à ceux prévus pour la métropole⁵². Cette ligne s'accompagne cependant d'adaptations pragmatiques, face aux mobilisations des détenus et aux réclamations des avocats, concernant tout particulièrement les visites⁵³. À Barberousse, un grillage sépare le prisonnier de ses visiteurs – le dispositif choque l'aumônière-générale protestante des prisons, venue en inspection en 1957⁵⁴. Plus généralement, si le régime politique est refusé jusqu'en 1959, indépendantistes et droit commun sont séparées. Les autorités cherchent à éviter l'ouverture d'un front pénitentiaire sur lequel elles savent qu'elles risquent d'être vaincues.

25 Baya Hocine a participé à des mobilisations portant jusqu'au ministère, à Paris. Le 15 novembre 1957, elle est signataire d'une lettre collective dénonçant les violences de gardiens et de CRS appelés en renfort, après le refus d'accueillir une prévenue de droit commun dans le dortoir des politiques : gifles, coups de pieds, de poings, de cravaches, douches toutes habillées... Djamila Bouhired et Djamila Bouazza, alors seules condamnées à mort et détenues à l'infirmerie, au même étage que le dortoir, ont été aspergées d'eau, ainsi que leur literie, et laissées trempées⁵⁵. L'événement a marqué Éliette Loup qui se

remémore les projectiles divers jetés sur les forces de l'ordre, les chants et les cris – « assassins », « buveurs de sang », notamment, d'après les rapports officiels⁵⁶. Puis, le 26 décembre 1957, les condamnées à mort, désormais au nombre de 5 et descendues en cellules, se plaignent des changements les touchant : visites limitées à deux personnes deux fois par mois, nourriture, cour de promenade plus petite, entassement à trois dans l'une des cellules⁵⁷. L'administration pénitentiaire les renvoie à l'application du règlement et aux contraintes de locaux⁵⁸. Contrairement aux hommes, en outre, elles sont dispensées du port des menottes⁵⁹. L'entrave des condamnés à mort a en effet été supprimée dans la législation française en 1954 mais une exception décidée pour l'Algérie, en 1957⁶⁰.

26 Dans des notes relevant de la confidence, Baya Hocine tait ces épisodes et livre un récit cru de mobilisations plus ordinaires. Non seulement celles-ci scandent son quotidien mais les désaccords qu'elles suscitent l'affectent. Si elles reproduisent les oppositions entre FLN et PCA, les tensions portent aussi sur l'opportunité des actions en raison des sanctions collectives qu'elles entraînent. Au-delà du politique, Baya Hocine en éclaire la dimension intime : « Une camarade communiste va être obligée de ne pas voir son mari. Contrariée, elle ne dit rien »⁶¹. Les manifestations, surtout, accompagnent et suivent les exécutions dont le nombre, à Barberousse, n'est pas établi⁶². Baya Hocine y est confrontée pour la première fois un peu plus d'un mois après son arrivée. « Hommes et femmes crient : «assassins». Il en est qui s'agenouillent et prient pour le repos des âmes des frères »⁶³. D'autres entonnent le célèbre chant patriotique *Min Djibalina*⁶⁴. En juin sont exécutés les quatre hommes de son réseau, au procès desquels elle a témoigné. Puis Baya Hocine perçoit là aussi un reflux de la solidarité, à son grand désespoir : « Le seul lien symbolique et sacré est à jamais brisé. Où allons-nous ? »⁶⁵. Les témoignages concordent sur la dramaturgie des exécutions : à l'aube, ouverture des portes de l'enceinte pénitentiaire, entrée du camion transportant les bois de justice, montage de la guillotine, manifestations des autres prisonniers (Thénault, 2001, p.78-79). Leurs « cris et chants [...] sont entendus de la Casbah voisine, où ils provoquent parfois une certaine agitation »⁶⁶, déplore le procureur général d'Alger demandant, en 1958, si les exécutions pourraient avoir lieu ailleurs qu'à Barberousse. La prison est en effet située en bordure de la Casbah, au nord, le long du boulevard de Verdun, parallèlement à la rue des Moghrébins, là où vivent les familles de Rania Belgaïd et de Baya Hocine.

27 « Tu appelles Barberousse four crématoire »⁶⁷ écrit l'une de ses correspondantes à Baya Hocine. Forte, l'analogie révèle que cet univers carcéral est pour elle un lieu de mort. Celle-ci est omniprésente. Avant la condamnation, elle hante les esprits de celles que la taxonomie nationaliste nomme *fidayate* : « Celles qui ont décidé de donner leur vie » (Amrane, 1991, p.90). Baya Hocine en prend brutalement et rapidement conscience en prison. « Je crois que je suis destinée à passer toute ma vie en tôle ou bien à passer sous le fer du bourreau »⁶⁸. Certes, la vie carcérale est émaillée de moments de joie, notamment lorsque les détenues se rassemblent en chantant, mais Baya Hocine affirme ne pas en profiter. « Rire, plaisanter, pour moi est maintenant un crime »⁶⁹. En apparence, les sentences sont prises avec bravoure. Les youyous accueillent Djamila Bouhired et Djamila Bouazza au retour de leur procès tandis qu'Eliette Loup se souvient de Baya Hocine et de Djohar Akrouf « souriantes et fières »⁷⁰. Pourtant, tant que la cassation ou la grâce ne sont pas intervenues, la mort est à l'horizon. « Charmant, n'est-ce pas ? Pour des filles qui vont à la mort », commente Baya Hocine après un conflit au quartier des condamnées à mort⁷¹. Ici est

bien la spécificité radicale de la détention à Barberousse dans ces années de guerre. Baya Hocine est une toute jeune fille que la répression militaire à Alger, son engagement dans le terrorisme urbain, son incarcération et sa condamnation confrontent à l'évidence de la mort. Peut-être minorée dans ses écrits, car elle s'y manifeste rarement, sa jeunesse doit être rappelée : « Je m'évade en jouant toute seule ou mieux, en me racontant moi-même des histoires » dit-elle à son frère⁷².

*

- 28 Lus en mettant à distance le vécu de leur auteure, les papiers de prison de Baya Hocine pourraient servir l'écriture d'autres histoires : histoire de la vie privée et familiale, aspects économiques et sanitaires inclus, à partir de son *Journal* ; histoire politique de la lutte pour l'indépendance en prison, après une identification minutieuse des femmes citées ; histoire culturelle de l'univers carcéral algérien de l'époque, à travers les chants et les activités mentionnées, y compris les pratiques religieuses ; histoire du genre aussi, car les correspondances, relativement peu exploitées ici, regorgent de projections de leurs auteures dans l'avenir. Elles y parlent notamment mariage et famille.
- 29 Prenant d'autres partis, cet article a confirmé l'importance des prisons comme lieux de l'affrontement entre les deux belligérants ; un volet du conflit volontairement écarté des politiques mémorielles algériennes, au profit d'une version purement militaire de ce passé (Alcaraz, 2017, p.83-122). Le 29 mars 2018, toutefois, un décret a officialisé la création du « musée national 'Prison Serkadji' »⁷³. L'histoire du lieu reste à écrire. Surtout, au plus près des documents, de leur production et de leur trajectoire, cet article s'est intéressé aux traces permettant de nourrir une approche sensible et intime de cette guerre. Inédite, l'approche s'est révélée cruciale et riche.

Bibliographie

ALCARAZ Emmanuel, 2017, *Les lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Karthala.

ALLEG Henri, 1958, *La Question*, Paris, Minuit.

AMIRI Linda, 2008, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n°4, p.33-36.

AMRANE Djamila, 1991, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon.

AMRANE-MINNE Danièle Djamila, 1994, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Karthala.

ANDRÉ Marc, 2018, « Les Algériens à Montluc. Militarisation de la répression en France durant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2018/4, n° 65-4, p.7 -32.

ANDRÉ Marc, 2016, *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, Lyon, ENS Éditions.

BELKHODJA Amar, 2014, *Baya Hocine, 1940-2000, Au cœur de tous les combats*, Alger, ENAG Éditions.

- BERCHADSKY Alexis, 1994, « *La Question* », d'Henri Alleg. Un « livre-événement » dans la France en guerre d'Algérie, Paris, Larousse/Sélection du Reader's Digest.
- GUERROUDJ Jacqueline, 1993, *Des douars et des prisons*, Alger, Bouchene.
- HAROUN Ali, 2012 (rééd.), *La 7^e wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962*, Paris, Seuil.
- KESSEL Patrick et PIRELLI Giovanni, 2003, *Le peuple algérien et la guerre, Lettres et témoignages, 1954-1962*, Paris, L'Harmattan.
- LACHTAR MOUSSA, 1962, *La guillotine. Journal d'un condamné à mort*, Paris, Maspéro.
- MACMASTER Neil, 2009, *Burning the Veil. The Algerian war and the "emancipation" of Muslim women, 1954-62*, Manchester University Press, Manchester.
- PELLETIER Jean, 2015, *Alger, 1955. Essai d'une géographie sociale, Présentation actualisée et commentée par Rachid Sidi Boumediene*, Alger, APIC.
- THÉNAULT Sylvie, 2001, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte (rééd. en poche, 2004).
- THÉNAULT Sylvie, 2012, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob.
- VIMONT Jean-Claude, 1993, *La prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Anthropos-Economica
- VINCE Natalya, 2015, *Our fighting sisters. Nation, Memory and gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press.
- ZEGGHAG Mohand, 2012, *Prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Publisud.

Notes


- 1 . Début du *Journal* de Baya Hocine conservé au Service historique de la défense (SHD), sous la cote 1H 1246, ainsi qu'aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) sous la cote 1K/1203 (consultable sous dérogation).
- 2 . Voir les bilans cités dans la presse de l'époque, reproduite en annexe de Belkhodja, 2014. Si les annexes de ce livre sont précieuses, son contenu mérite d'amples vérifications.
- 3 . Voir la thèse en cours de Fanny Layani sur « La détention des militants nationalistes algériens dans les prisons de France métropolitaine durant la guerre d'Algérie (1954-1962) » ; l'article de Marc André (2018) ainsi que son livre (André, 2016, p.179-188).
- 4 . Autres sources possibles, les archives de Me Nicole Dreyfus sont déposées à La Contemporaine. Aucun dossier au nom de Baya Hocine n'a cependant pu être repéré dans ce fonds en cours de classement. Je tiens à remercier Bassirou Barry pour cette recherche effectuée à ma demande.
- 5 . D'après le rapport de la direction de la Sûreté Nationale en Algérie, 4 mai 1958, ANOM, 1K/1203 (sous dérogation).
- 6 . Au SHD en 1H 1246, aux ANOM en 1K/1203 (sous dérogation).
- 7 . P.1 du *Journal* dans l'exemplaire du SHD, 1H 1246. Les références du *Journal*, numéroté pages 1 à 10, renverront toujours à cet exemplaire.



- 8 . Dans une lettre à son avocate, Renée Plasson-Stibbe, 24 avril 1958, photographiée et conservée au SHD, 1H 1246.
- 9 . Outre les documents saisis avec ceux de Baya Hocine, *cf.* ceux conservés dans les archives de l'administration pénitentiaire aux Archives Nationales (AN) à Pierrefitte.
- 10 . Note du 28 février 1957, SHD, 1H 1246/ANOM 1K 1203 (sous dérogation). La pagination des notes n'étant pas continue dans les dossiers dactylographiés, elles sont référencées par leur date. Il sera en outre systématiquement précisé s'il s'agit de notes sous la forme de messages adressés à son frère. Les cotes des archives ne seront pas répétées.
- 11 . Croquis en annexe de son livre (Guerroudj, 1993). Un grand merci à Abderrahmane Bouchene d'en avoir autorisé la reproduction pour cet article.
- 12 . Lettre à son avocate, Renée Plasson-Stibbe, 24 avril 1958, photographiée et conservée au SHD, 1H 1246.
- 13 . Le 13 mars 1959, une lettre du Délégué général du gouvernement en Algérie (DGGGA) au ministère de la Justice indique que Baya Hocine a été jugée à Oran le 22 juillet 1958 et que son transfert en métropole est imminent (AN, 19970412/2). Sur le parcours de Baya Hocine, voir Patrick Kessel et Giovanni Pirelli (2003, p.173, note 1) ; ainsi que les photos publiées par Djamila Amrane (1991) et Jacqueline Guerroudj (1993).
- 14 . Voir les rapports conservés au SHD en 1H 1246, aux ANOM en 1K/1203 (sous dérogation).
- 15 . Note du 1^{er} mai 1957.
- 16 . P.2 du *Journal*.
- 17 . P.5 et 7 du *Journal*.
- 18 . P.8 du *Journal*.
- 19 . P.1 du *Journal*.
- 20 . P.2 du *Journal*.
- 21 . Déclaration reproduite entre les notes adressées à son frère le 1^{er} janvier 1957 et le 6 février 1958. L'autre déclaration est reproduite entre les notes de prison non adressées à son frère et celles qui lui sont adressées.
- 22 . Message de Rania Belgaïd à Baya Hocine, novembre 1957. Parfois dactylographié « Ramia » dans le dossier d'archives, le prénom de cette détenue est habituellement orthographié Ghania (Amrane, 1991, p.182 et 225).
- 23 . P.6 du *Journal*.
- 24 . P.6 du *Journal*.
- 25 . Note du 8 septembre 1957.
- 26 . Note du 8 septembre 1957.
- 27 . Son adresse est donnée dans une liste conservée aux ANOM, 1K 1203 (sous dérogation).
- 28 . P.5 du *Journal*.
- 29 . P.8 du *Journal*.
- 30 . P.3 du *Journal*.

- 31 . L'arrestation d'Ahmed est racontée p.10 du Journal et la détention de Mohamed à Paul-Cazelles mentionnée dans une note adressée à son frère, le 19 août 1957.
- 32 . P.9 du *Journal*.
- 33 . P.10 du *Journal*.
- 34 . P.10 du *Journal*.
- 35 . P.10 du *Journal*.
- 36 . P.10 du *Journal*.
- 37 . Note à son frère, 25 décembre 1957.
- 38 . Le témoignage d'Éliette Loup concorde : <https://www.socialalgerie.net/spip.php?article38>. Consulté le 15 novembre 2018.
- 39 . Note de la Direction de l'administration pénitentiaire et extraits du rapport d'inspection de M. Pinatel, 6 avril 1957, AN, 19950395/75.
- 40 . Tableau récapitulatif de la population pénale d'Algérie, AN, 19960278/1.
- 41 . Lettre du procureur général d'Alger à la direction de l'Administration pénitentiaire, 25 juillet 1957, AN, 19970412/2.
- 42 . Rapport du procureur général d'Alger à la direction de l'Administration pénitentiaire sur les « incidents au quartier des femmes », 16 décembre 1957, AN, 19970412/2 (sous dérogation).
- 43 . Croquis en annexe de son livre (Guerroudj, 1993) dont la reproduction a également été autorisée par Abderrahmane Bouchene.
- 44 . Note à son frère du 26 avril 1957.
- 45 . Voir la presse reproduite en annexe d'Amar Belkhdja, 2014.
- 46 . Voir la presse reproduite en annexe d'Amar Belkhdja, 2014.
- 47 . Ces termes figurent dans les correspondances reproduites dans le dossier dactylographié.
- 48 . Comme pour Baya Hocine, son adresse est donnée dans une liste conservée aux ANOM, 1K 1203 (sous dérogation). Baya Hocine dit qu'elles se connaissaient du fait de leur voisinage, dans un message à son frère le 11 octobre 1957.
- 49 . Note à son frère, 6 février 1958.
- 50 . Note à son frère, 23 février 1958.
- 51 . Respectivement dans Guerroudj, 1993, et dans le témoignage en ligne, cité ci-dessus.
- 52 . Voir l'étude synthétique rédigée probablement en mai 1958 à ce sujet, ANOM, 12 cab 231.
- 53 . Voir à ce sujet les archives conservées aux AN, en 19970412/4 ainsi que l'étude citée à la note précédente.
- 54 . Lettre de Tania Metzler, déléguée de la Fédération protestante de France, au président du conseil régional réformé d'Alger, 21 juillet 1957, ANOM, 208 APOM 26.
- 55 . Voir la lettre ainsi que le dossier d'enquête de l'administration, AN, 19970412/5 (sous dérogation).
- 56 . Voir le témoignage d'Éliette Loup en ligne, cité ci-dessus, ainsi que le dossier d'enquête, AN, 19970412/5 (sous dérogation).

- 57 . Lettre des condamnées à mort au ministre de la Justice, AN, 19970412/1 (sous dérogation).
- 58 . Réponse du cabinet du garde des Sceaux à une lettre d'avocats (Mes Bruguier, Lederman, Stibbe et Plasson-Stibbe), 6 février 1958, AN, 19970412/5 (sous dérogation). La note à la source de cette réponse est conservée en 19970412/4.
- 59 . D'après l'étude synthétique rédigée probablement en mai 1958, ANOM, 12 cab 231.
- 60 . Voir aux AN le carton 19970412/1 (sous dérogation).
- 61 . Note du 15 juin 1957, nuit.
- 62 . La plaque posée sur la prison de Serkadji demande à être minutieusement vérifiée. Sur l'évaluation des exécutions : Thénault, 2001.
- 63 . Note du 9 avril 1957.
- 64 . La note indique également : « quand (sic) à leurs assassins, ils fredonnent «c'est à l'aube» », d'Yves Montand, mais le mot « assassins » n'est-il pas une erreur de dactylographie ?
- 65 . Note du 22 juin 1957.
- 66 . Lettre au ministre de la Justice, 25 avril 1958, AN, 19950317/9. Le dossier comporte l'étude et la réponse faite, renvoyant à la réglementation en vigueur qui ne s'oppose pas à la demande du procureur. Celle-ci n'a pas abouti pour des raisons pratiques. Voir aussi aux ANOM les cotes 12 cab 231 et 64.
- 67 . Lettre de Baya Kheloui, sd.
- 68 . Note à son frère, 19 août 1957.
- 69 . Note à son frère, 22 septembre 1957.
- 70 . Voir son témoignage en ligne, cité ci-dessus.
- 71 . Note à son frère, 1^{er} janvier 1958.
- 72 . Note sd, entre le 26 avril et le 6 août 1957.
- 73 . <https://www.algeriemondeinfos.com/2018/04/13/serkadji-prison-nest-plus-serkadji-musee-ne/>, consulté le 15 novembre 2018.

Table des illustrations

	<p>Titre Vue d'ensemble Les dortoirs au premier étage – Les cours au rez-de-chaussée</p>
 <p>Légende</p>	<p>« Le quartier des femmes tel que je me le rappelle. La vue d'ensemble, avec les dortoirs au premier étage et les cours au rez-de-chaussée, est approximative. Mais le dortoir 2 et les cellules des condamnées à mort, où j'ai vécu, sont exacts. En dehors du petit quartier des CAM (condamnés à mort), j'ignore à quel usage était affecté le rez-de-chaussée de ce bâtiment où nous n'avions jamais accès, et qui n'ouvrait sans doute pas sur le quartier des femmes. Au deuxième étage, il y avait les dortoirs pour les hommes, sans contact possible entre eux et nous »</p>
	<p>URL http://journals.openedition.org/anneemaghreb/docannexe/image/4643/img-1.jpg</p>

	Fichier	image/, 844k
	Titre	Dortoir II
	Légende	« Le quartier des femmes tel que je me le rappelle. La vue d'ensemble, avec les dortoirs au premier étage et les cours au rez-de-chaussée, est approximative. Mais le dortoir 2 et les cellules des condamnées à mort, où j'ai vécu, sont exacts. En dehors du petit quartier des CAM (condamnés à mort), j'ignore à quel usage était affecté le rez-de-chaussée de ce bâtiment où nous n'avions jamais accès, et qui n'ouvrait sans doute pas sur le quartier des femmes. Au deuxième étage, il y avait les dortoirs pour les hommes, sans contact possible entre eux et nous »
	URL	http://journals.openedition.org/anneemaghreb/docannexe/image/4643/img-2.jpg
	Fichier	image/, 404k
	Titre	Quartier des CAM
	Légende	« Le quartier des femmes tel que je me le rappelle. La vue d'ensemble, avec les dortoirs au premier étage et les cours au rez-de-chaussée, est approximative. Mais le dortoir 2 et les cellules des condamnées à mort, où j'ai vécu, sont exacts. En dehors du petit quartier des CAM (condamnés à mort), j'ignore à quel usage était affecté le rez-de-chaussée de ce bâtiment où nous n'avions jamais accès, et qui n'ouvrait sans doute pas sur le quartier des femmes. Au deuxième étage, il y avait les dortoirs pour les hommes, sans contact possible entre eux et nous »
	URL	http://journals.openedition.org/anneemaghreb/docannexe/image/4643/img-3.jpg
	Fichier	image/, 283k

Pour citer cet article

Référence papier

Sylvie Thénault, « Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962) », *L'Année du Maghreb*, 20 | 2019, 107-122.

Référence électronique

Sylvie Thénault, « Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962) », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 20 | 2019, mis en ligne le 15 juin 2019, consulté le 08 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/4643> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.4643

Auteur

Sylvie Thénault

Directrice de recherche Cnrs, Centre d'histoire sociale des mondes contemporains.

Droits d'auteur



L'Année du Maghreb est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.